



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : Psychologues de l'Éducation nationale

(Externe et Troisième Concours)

Spécialités :

- **Éducation développement et apprentissage (EDA)**
- **Éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (EDO)**

Rapport de jury présenté par :

Stéphane VILLAR, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Président du jury du concours externe

et

Frédérique WEIXLER, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Présidente du jury du Troisième concours

Remerciements

La session 2025 du concours externe et du troisième concours des psychologues de l'Éducation nationale s'est déroulée en toute sérénité grâce à un travail d'équipe et une mobilisation remarquable de l'ensemble des contributeurs. C'est une condition essentielle lorsque l'on s'apprête à recruter les futurs cadres d'une profession réglementée au bénéfice du service public de l'Éducation. Il s'agit en effet de détecter les talents, recruter les hommes et les femmes qui seront aux côtés des élèves et des familles, celles et ceux qui rassureront et accompagneront le projet personnel de l'élève, en s'appuyant sur leur expertise professionnelle.

Nos premiers remerciements vont à Madame la proviseure du lycée Marceau de Chartres qui a accepté durant son intérim, de maintenir l'accueil des épreuves orales des deux concours, avec le soutien de son secrétaire général et des équipes d'agents techniques des établissements d'enseignement. Tous se sont rendus disponibles et se sont impliqués pour offrir, aux candidats comme aux membres du jury, des conditions d'accueil et de travail de grande qualité durant les vacances scolaires de Printemps de la zone B.

Nous exprimons aussi nos remerciements aux agents de la direction générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui, par leur efficacité et leur disponibilité, ont facilité le travail du directoire et ainsi ont contribué au bon déroulement des épreuves.

Nous tenons enfin à manifester notre gratitude à l'ensemble des membres du jury qui, tout au long des travaux, ont fait preuve de professionnalisme, de souplesse, d'implication constructive et, de bonne humeur.

Nous adressons aussi au directoire, nos remerciements appuyés pour sa contribution qui aura été déterminante, à l'esprit collégial et à la confiance mutuelle, notamment lors de la préparation des délibérations. Nous en profitons ici pour saluer l'implication de Madame Nafati, secrétaire générale des épreuves EDO qui termine avec cette session son mandat au sein du directoire, après avoir accueilli son homologue et nouveau secrétaire général EDA, Monsieur Leuillet.

Enfin, à titre professionnel et personnel, je ne peux conclure sans exprimer ma profonde reconnaissance à Frédérique Weixler, inspectrice générale, présidente du jury du troisième concours, experte des questions de l'orientation, de la lutte contre le décrochage scolaire, à quelques heures de son départ pour de nouvelles aventures.

Stéphane Villar,

Inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche

Table des matières

Remerciements.....	2
Table des matières.....	3
Préambule	5
1. Données générales	6
1.1. Composition du jury.....	6
1.2. Nombre de postes et de candidats	7
1.3. Résultats aux différentes épreuves	8
1.4. Caractéristiques des candidats	9
1.5. Origine socio-professionnelle des candidats inscrits	10
2. Les épreuves du concours	10
2.1. Les épreuves d'admissibilité	10
2.1.1. Connaissance du système éducatif.....	10
2.1.2. Étude de dossier.....	11
2.2. Les épreuves d'admission.....	11
2.2.1. Analyse d'une problématique	11
2.2.2. Étude de situation.....	12
3. Les attendus du concours	12
3.1. Un recrutement de cadres de catégorie A au sein du ministère de l'Éducation nationale 12	
3.2. Le recrutement des futurs psychologues au sein du système éducatif français	12
3.2.1. Les spécificités du concours externe	13
3.2.2. Les spécificités du troisième concours.....	13
3.3. Les attendus du jury vis-à-vis des candidats aux concours de PsyEN.....	13
3.4. Quelques conseils aux candidats pour l'ensemble des épreuves des deux concours14	
3.5. Nombre de postes offerts aux concours, répartition par spécialité EDO/EDA et, par type de concours	15
3.6. Analyse qualitative des prestations des candidats pour les épreuves d'admissibilité	15
3.7. Conseils aux candidats.....	16
3.7.1. En amont de la passation du concours.....	16

3.7.2.	<i>Le jour des épreuves du concours.....</i>	17
3.8.	Les sujets.....	18
3.8.1.	<i>Épreuve 1 du concours externe : connaissance du système éducatif (épreuve commune aux EDA et EDO).....</i>	18
3.8.2.	<i>Sujet :</i>	18
3.8.3.	<i>Éléments de corrigé</i>	19
3.8.4.	<i>Epreuve 2 : Etude de dossier portant sur les politiques éducatives (concours externe et troisième concours).....</i>	23
4.	Bilan des épreuves d'admission	31
4.1.	Quelques données chiffrées	31
4.2.	Quelques conseils aux candidats.....	32
4.2.1.	<i>Conseils spécifiques sur l'épreuve orale</i>	33
4.2.2.	<i>Conseils spécifiques sur le fond des sujets traités.....</i>	33
4.2.3.	<i>Compétences valorisées par le jury</i>	34
4.3.	Première épreuve d'admission : analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du PsyEN	34
4.4.	Seconde épreuve d'admission : étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du PsyEN	36
Annexe 1.....		37
Annexe 2.....		38
Annexe 3.....		40

Préambule

Le concours de recrutement des psychologues de l'Éducation nationale donne lieu à l'issue de chaque session à la publication d'un rapport qui a pour objet d'informer les candidats sur ses exigences et ses modalités. À cet effet, ils trouveront ci-dessous un bilan et une analyse du déroulement des épreuves du concours 2025, ainsi que des conseils pour la préparation de la prochaine session.

Les annexes fournissent des informations complémentaires concernant les statistiques et les sujets.

Dans ce rapport les acronymes récurrents sont les suivants :

- **PsyEN** pour psychologue de l'Éducation nationale ;
- **EDO** pour éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle ;
- **EDA** pour éducation, développement et apprentissages.
- **RASED** pour réseau(x) d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
- **CIO** pour centre(s) d'information et d'orientation (**DCIO** pour directeur/direction)
- **MDPH** pour maison départementale des personnes handicapée
- **PAP** plan d'accompagnement personnalisé
- **UPE2A** unité pédagogique pour élèves allophones nouvellement arrivés

En outre le terme « *candidat(s)* » sera utilisé de façon neutre et générique et inclura le(s) candidate(s) et le(s) candidat(s).

Le cadre réglementaire de la session 2025 du concours externe est celui de l'arrêté du 3 février 2017 en fixant les modalités d'organisation, c'est-à-dire sans changement par rapport aux années précédentes.

Concernant le troisième concours (aussi dénommé « troisième voie »), le cadre réglementaire était celui de l'arrêté du 3 février 2017 ; il s'agissait de la troisième session de cette modalité, ouverte aux candidats justifiant d'au moins cinq années d'exercice comme psychologue dans le secteur privé.

Ce rapport présente les éléments de bilan et d'analyse à la fois pour le concours externe et le concours troisième voie. La grande majorité des candidats au concours externe ou au troisième concours ont ceci de commun qu'ils n'ont pas nécessairement fait l'expérience du système éducatif de manière approfondie. Les conseils proposés et rassemblés dans ce rapport seront donc utiles aux uns et aux autres.

1. Données générales

1.1. Composition du jury

La nomination des membres du jury fait l'objet d'un arrêté annuel.

Lors de la session 2025, la répartition par corps d'origine a été la suivante :

Concours externe :

Membre de jury EDA	Femmes	Hommes	Total général
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	14	4	18
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	3	6	9
PERSONNEL DE DIRECTION		1	1
INSPECTEUR GENERAL EDUC. , SPORT, RECH	1	1	2
INSPECTEUR D'ACADEMIE - INSPECTEUR PEDAGOGIQUE REGIONAL		1	1
Total Général	18	13	31

Membre de jury EDO	Femmes	Hommes	Total général
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	7	4	11
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	4	4	8
INSPECTEUR GENERAL EDUC. , SPORT, RECH	1	1	2
PERSONNEL DE DIRECTION	2	1	3
INSPECTEUR D'ACADEMIE - INSPECTEUR PEDAGOGIQUE REGIONAL	1	1	2
Total Général	15	11	25

Troisième concours :

Membre de jury EDA	Femmes	Hommes	Total général
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	4	2	6
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	1	1	2
INSPECTEUR GENERAL DE L'EDUCAT.NATIONALE	1	1	2
Total général	6	4	10

Membre de jury EDO	Femmes	Hommes	Total général
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	4		4
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	1	2	3
INSPECTEUR GENERAL EDUC. , SPORT, RECH	1	1	2
PERSONNEL DE DIRECTION	1		1
Total général	2	2	4

Le directoire a privilégié autant que possible, compte-tenu de quelques défections tardives liées à des motifs impérieux, la mixité professionnelle (un psychologue et un personnel d'encadrement) et la mixité de genre, dans la composition des jurys, pour les différentes épreuves.

1.2. Nombre de postes et de candidats

Le nombre de postes offert mis au concours en 2025 externe augmente en EDO mais diminue en EDA par rapport à la session 2024, soit, 210 postes répartis en, 90 postes en EDO et, 120 postes en EDA. Une liste complémentaire a été établie dans la spécialité EDO, avec l'accord de la Direction générale des ressources humaines du ministère.

Pour le troisième concours, cinq postes étaient proposés en EDA et, cinq postes en EDO.

Données quantitatives session 2025 CONCOURS EXTERNE

EDA	Postes offerts	Inscrits	Présents
2025	120	217	103
2024	130	234	106
2023	130	279	137
2022	130	320	152

EDO	Postes offerts	Inscrits	Présents
2025	90	231	104
2024	70	224	126
2023	70	243	110
2022	70	234	111

4

Données quantitatives session 2025 3^{ème} CONCOURS

EDA	Postes offerts	Inscrits	Présents
2025	5	15	5
2024	5	18	6
2023	5	18	7
2022	5	20	3

EDO	Postes offerts	Inscrits	Présents
2025	5	13	5
2024	5	12	1
2023	5	20	1
2022	5	15	6

5

Après plusieurs années de baisse significative du nombre de candidats, le nombre de présents aux deux épreuves écrites qui avait légèrement augmenté dans la spécialité EDO en 2024 est à nouveau en baisse et poursuit sa déprise dans la spécialité EDA.

Le directoire forme l'espoir que les sessions à venir verront, dans la spécialité EDO et dans la spécialité EDA, un plus grand nombre de candidats se présenter, en conservant la qualité des préparatoires aux concours.

Bien que les concours semblent relativement peu sélectifs au regard du ratio inscrits/candidats, le jury a veillé à ce que les préparatoires satisfassent pleinement aux exigences de concours de recrutement dans la fonction publique d'État, disposant des prérequis indispensables et spécifiques à l'exercice du métier de psychologue de l'Éducation nationale. En conséquence, si tous les postes ont pu être pourvus dans la spécialité EDO, ce ne fut pas le cas dans la spécialité EDA pour cette session 2025 (comme pour les deux sessions précédentes) au concours externe.

Session 2025 Concours Externe	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Postes offerts	120	90
Candidats inscrits	217	231
Candidats présents	104	104
Candidats admissibles	99	96
Candidats admis	81	79

Session 2024 3ème Concours	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Postes offerts	5	5
Candidats inscrits	15	13
Candidats présents	5	5
Candidats admissibles	5	4
Candidats admis	5	3

1.3. Résultats aux différentes épreuves

Moyennes obtenues (notes sur 20) :

Session 2024 Concours Externe	PSYEN EDA "Connaissance du système éducatif"	PSYEN EDA "Etude de situation"
Moyenne des candidats	12.63	13.63
Moyenne des admissibles	12.89	13.94
Note minimum	06.10	08.00
Note maximum	20.00	20.00
Ecart type	02.94	02.77

Session 2024 Concours Externe	PSYEN EDO "Connaissance du système éducatif"	PSYEN EDO "Etude de situation"
Moyenne des candidats	12.82	13.05
Moyenne des admissibles	13.08	13.56
Note minimum	04.35	07.85
Note maximum	19.50	19.50
Ecart type	03.08	02.74

Session 2024 3 ^{ème} Concours	PSYEN EDA "Etude de situation"
Moyenne des candidats	14.31
Moyenne des admissibles	14.31
Note minimum	09.00
Note maximum	17.85
Ecart type	03.25

Session 2024 3 ^{ème} Concours	PSYEN EDO "Etude de situation"
Moyenne des candidats	11.11
Moyenne des admissibles	11.89
Note minimum	09.00
Note maximum	14.85
Ecart type	02.09

1.4. Caractéristiques des candidats

Répartition par sexe au concours externe :

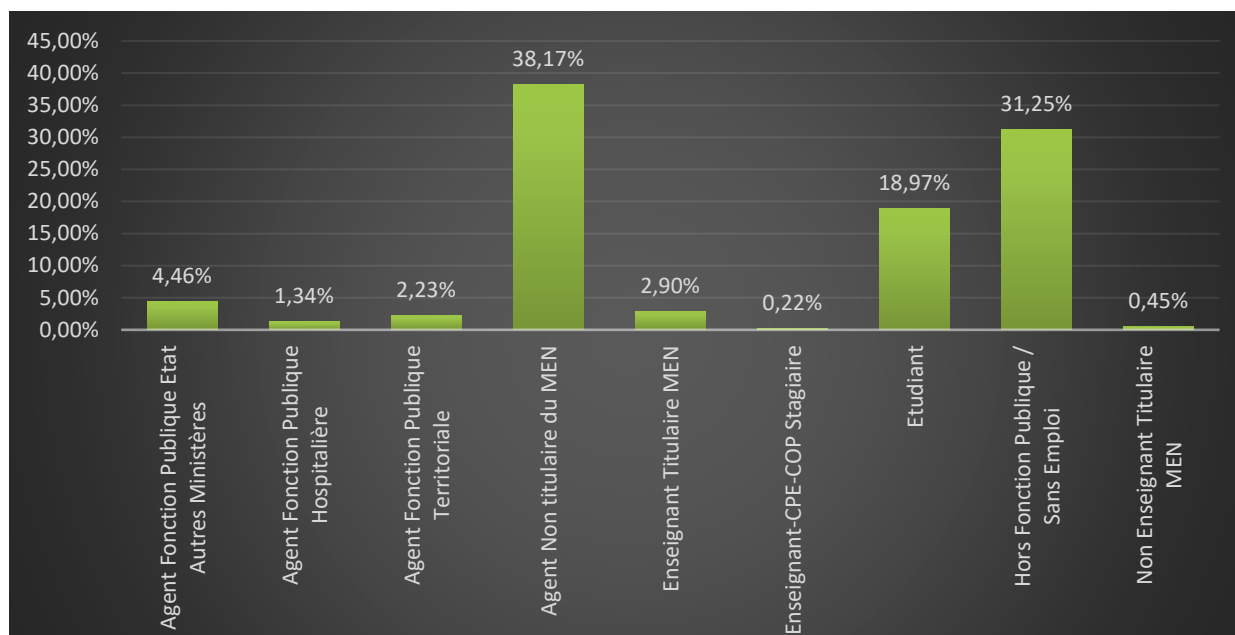
Session 2024 Concours externe	Sexe	Inscrits	Admissibles	Admis
EDA	Femme	199	87	70
	Homme	18	14	11
EDO	Femme	183	67	56
	Homme	48	29	23

Répartition par sexe au 3^{ème} concours :

Session 2024 3 ^{ème} Concours	Sexe	Inscrits	Admissibles	Admis
EDA	Femme	14	5	5
	Homme	1	0	0
EDO	Femme	10	4	4
	Homme	3	0	0

1.5. Origine socio-professionnelle des candidats inscrits

Concours externe :



NB : Si une part importante des candidats du concours externe travaillait en tant qu'agents non titulaires au sein de l'Éducation nationale, il ne s'agit en aucun cas d'une condition pour réussir.

Troisième concours :

Les conditions d'accès au troisième concours étant spécifiques, l'ensemble des candidats vient du secteur privé et a déjà exercé comme psychologue dans ce secteur.

2. Les épreuves du concours

2.1. Les épreuves d'admissibilité

Les candidats au concours externe de recrutement de psychologues de l'Éducation nationale présentent deux épreuves écrites communes aux spécialités EDA et EDO.

Les candidats au troisième concours présentent quant à eux, uniquement l'étude de dossier.

2.1.1. Connaissance du système éducatif

Cette première épreuve porte sur un questionnaire relatif à la connaissance du système éducatif et à la place de la psychologie dans l'éducation nationale.

D'une durée de quatre heures, elle est dotée d'un coefficient 1 pour le concours externe.

À partir de la présentation de dispositifs, des programmes ou de politiques éducatives spécifiques et des questions s'y rapportant, le candidat est conduit à faire état de sa connaissance du système éducatif, de son histoire, de ses évolutions, de ses caractéristiques actuelles et des valeurs qu'il promeut.

Le cas échéant, cette épreuve peut contenir des éléments, données ou informations de nature statistique que le candidat devra être en mesure d'analyser et/ou d'interpréter.

2.1.2. Étude de dossier

Cette seconde épreuve consiste en une étude de dossier portant sur la fonction de psychologue de l'Éducation nationale dans le système éducatif.

D'une durée de quatre heures, elle est dotée d'un coefficient 3 pour le concours externe et d'un coefficient 4 pour le 3^{ème} concours.

À partir de l'examen d'un ensemble de documents relatifs à une question particulière, le candidat doit démontrer ses capacités à appréhender un sujet dans sa globalité et sa complexité afin d'envisager le positionnement spécifique du psychologue de l'Éducation nationale et les axes structurants de ses missions.

L'épreuve doit notamment permettre d'apprécier la manière dont le candidat compte inscrire son action dans le cadre du fonctionnement des structures et des équipes auxquelles il apportera, sa spécificité et, son expertise, en tant que PsyEN.

2.2. Les épreuves d'admission

Les deux épreuves d'admission interviennent dans la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription (EDO ou EDA).

NB : Les épreuves sont identiques pour le concours externe et le 3^{ème} concours.

2.2.1. Analyse d'une problématique

La première épreuve consiste en l'analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du psychologue de l'Éducation nationale

Durée de la préparation : 45 minutes

Durée de l'épreuve : 45 minutes (exposé : 15 minutes ; interrogation : 30 minutes) Coefficient 3 (concours externe et troisième concours)

À partir d'une thématique sélectionnée par le candidat parmi celles figurant au programme de l'épreuve dans la spécialité choisie, le candidat élabore un dossier de dix pages au plus, annexes incluses, le conduisant à mettre en perspective le sujet qu'il a choisi avec son parcours personnel, son expérience professionnelle ou, un stage effectué.

Le dossier est transmis au directoire du concours par voie électronique au moins quinze jours avant la date de début des épreuves d'admission. À partir d'une lecture attentive du dossier, le jury détermine une question qui sera remise au candidat au début de l'épreuve. Le candidat dispose d'un temps de préparation pour élaborer des éléments de réponse.

L'épreuve permet au jury d'apprécier les capacités du candidat à s'impliquer et à s'engager dans les fonctions de PsyEN (EDA ou EDO) et, en particulier, à identifier une question éducative contextualisée, à la problématiser et à proposer des réponses appropriées, toujours en lien avec les acteurs de son environnement professionnel.

NB : Le dossier n'est pas soumis à notation et n'est pas non plus évalué pendant l'épreuve, seul l'exposé élaboré à partir de la question posée et l'entretien sont pris en compte dans l'évaluation.

2.2.2. Étude de situation

La seconde épreuve consiste en l'étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'Éducation nationale

Durée de la préparation : 1 heure 30

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes ; entretien : 40 minutes).

Coefficient 3 (concours externe et 3^{ème} concours)

Dans la spécialité choisie (EDO ou EDA), le candidat expose au jury, à partir d'une situation individuelle, son analyse et sa réflexion sur les modalités d'actions susceptibles d'être proposées afin d'apporter une réponse à la question posée.

Le sujet comporte des questions invitant le candidat à formuler différentes hypothèses, ce qui met en évidence son aptitude à dialoguer, à proposer des réponses argumentées et, à manifester un recul critique.

3. Les attendus du concours

3.1. Un recrutement de cadres de catégorie A au sein du ministère de l'Éducation nationale

Le niveau de recrutement conduit le jury à attendre des candidats une connaissance des droits, des obligations et de la déontologie des fonctionnaires, incarnée aussi bien par leur posture que par leur façon d'appréhender les situations proposées durant les différentes épreuves. De même, leur connaissance du système éducatif, de son histoire, de son évolution, de son actualité et des valeurs qui le fondent sont appréciées à l'aune de leur compréhension des enjeux. Cela comprend l'actualité éducative au sens large (incluant les textes réglementaires, les politiques éducatives), les travaux scientifiques, et une capacité à les mettre en perspective pour dégager les problématiques des sujets proposés, à en percevoir la complexité et, à appréhender la diversité des approches possibles.

Postuler pour des fonctions de cadre de catégorie A requiert de faire la preuve de qualités d'expression et de communication : clarté du propos, à l'écrit comme à l'oral, développement d'une argumentation, registre de langue adapté, correction syntaxique et orthographique. Le jury apprécie également une démarche structurée, appuyée sur des contenus (connaissances scientifiques, expériences, actualités...).

3.2. Le recrutement des futurs psychologues au sein du système éducatif français

Le jury rappelle que « *les psychologues de l'Éducation nationale contribuent, par leur expertise, à la réussite scolaire de tous les élèves, à la lutte contre les effets des inégalités sociales et à l'accès des jeunes à une qualification en vue de leur insertion professionnelle. Ils mobilisent leurs compétences professionnelles au service des enfants et des adolescents pour leur développement psychologique, cognitif et social. Au près des équipes éducatives, dans l'ensemble des cycles d'enseignement, ils participent à l'élaboration des dispositifs de prévention, d'inclusion, d'aide et de remédiation. Ils interviennent notamment auprès des élèves en difficulté, des élèves en situation de handicap, des élèves en risque de décrochage ou des élèves présentant des signes de souffrance psychique. Ils concourent à l'instauration d'un climat scolaire bienveillant et, lorsque les circonstances l'exigent, participent aux initiatives prises par l'autorité académique dans le cadre de la gestion des situations de crise.* (Décret n° 2017120 du 1er février 2017) ».

Le jury attend des prestations des candidats qu'elles traduisent une appropriation au sens du décret du 1er février 2017 et du référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'Éducation nationale (arrêté du 26 avril 2017) et une connaissance des métiers du de l'Éducation nationale, sans être un spécialiste des statuts.

Le jury s'assure également que les candidats maîtrisent les principaux repères du système éducatif (constats, données chiffrées, problématiques actuelles) et sont au fait des procédures et instances relevant de leur domaine de compétence, des parcours de scolarisation possibles, des partenaires internes et externes et, des outils à disposition du PsyEN. Les différentes épreuves d'admissibilité et d'admission constituent des occasions pour les candidats, de valoriser leurs connaissances, leur perception et leur réflexion sur la place et les responsabilités particulières des PsyEN dans le système éducatif.

3.2.1. Les spécificités du concours externe

Le jury est bien conscient que les candidats ne disposent pas forcément d'une vision parfaite des « rouages internes » du système éducatif. Il s'attache donc à repérer leur capacité à se projeter dans les missions pour lesquelles ils postulent. Une préparation sérieuse au concours, la mobilisation des connaissances et des compétences acquises lors de leur formation et de leurs expériences, doivent permettre aux candidats de faire la démonstration de leur potentiel.

3.2.2. Les spécificités du troisième concours

Le jury n'attend pas que les candidats connaissent le système éducatif de « l'intérieur » et encore moins qu'ils en maîtrisent tous les arcanes et tous les acronymes. Il s'attache avant tout à repérer leur capacité à en appréhender les grands enjeux et la place du PsyEN. L'expérience acquise comme psychologue dans un secteur autre que l'Éducation nationale est très souvent un atout au regard des compétences acquises mais le candidat doit pouvoir également se projeter dans un nouvel environnement professionnel (très différent du secteur privé, du secteur associatif, par exemple). Ainsi, comme pour le concours externe, une préparation rigoureuse est nécessaire.

3.3. Les attendus du jury vis-à-vis des candidats aux concours de PsyEN

Les épreuves requièrent une connaissance confirmée de la psychologie : théories, courants et modèles de la psychologie se rapportant à l'éducation, au développement, aux apprentissages ainsi qu'aux choix liés à l'orientation scolaire et professionnelle. Le jury apprécie que ces références théoriques soient articulées de façon pertinente avec l'expérience du candidat, les situations et les cas pratiques rencontrés ou exposés.

Le jury est sensible au fait que les candidats disposent d'une connaissance contextualisée des différents textes réglementaires, des lois et des réformes en cours, du fonctionnement du système éducatif, et plus encore, lorsqu'ils les traduisent sous forme d'enjeux thématiques (école inclusive, bien-être, décrochage...).

Lors des différentes épreuves, le jury s'attache à repérer la capacité du candidat à s'approprier la posture de cadre de l'Éducation nationale, porteur des valeurs républicaines, connaissant comme tout fonctionnaire, le principe de laïcité.

Le jury s'assure également de la connaissance générale par le candidat des dispositifs institutionnels pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP), du rôle des acteurs du système éducatif, des partenaires extérieurs, de la compréhension des relations inter-catégorielles et interpersonnelles au sein des équipes éducatives : il existe une complexité certaine qui doit être connue des candidats, sans que le jury exige pour autant qu'elle soit parfaitement maîtrisée.

3.4. Quelques conseils aux candidats pour l'ensemble des épreuves des deux concours

Les questions du jury, à l'écrit comme à l'oral, visent à confirmer les compétences repérées chez le candidat, à appréhender son mode de fonctionnement professionnel et sa capacité à s'intégrer au sein de l'Éducation nationale.

Quelle que soit l'épreuve, le jury conseille au candidat d'être authentique et de faire preuve de sincérité ; il lui est recommandé également de repérer les thématiques et les enjeux de la situation proposée, afin de pouvoir argumenter son propos à l'aune des différentes approches possibles.

Par ailleurs, le candidat peut être tenté parfois de décrire à nouveau la situation sans véritablement la traiter sur le fond. D'une manière générale, s'entraîner à la problématisation d'une situation permet lors du concours d'éviter la simple paraphrase, voire de s'en tenir à des poncifs ou des généralités, ces derniers n'ont, au mieux, aucune plus-value.

Les candidats sont invités à argumenter, à prendre position et à ne pas s'enfermer dans des aspects purement techniques (descriptifs laborieux des différentes batteries de tests par exemple !), pire, sans lien avec la thématique de l'épreuve. Ce dernier point a été relevé chez plusieurs candidats, lors de cette session.

Il est à noter que les références théoriques et bibliographiques ont été appréciées du jury si elles étaient des hypothèses de travail ou, venant en appui d'un plan de prise en charge. Il ne s'agit pas de donner un catalogue des solutions, mais bien de présenter des priorités et donc des solutions élaborées pour répondre à une situation, en témoignant d'une compréhension des enjeux.

Le jury attire l'attention du lecteur sur un point précis : il est recommandé de s'abstenir d'interpréter/d'extrapoler les situations proposées lorsque l'on ne dispose pas des données et plus encore, de poser des diagnostics –parfois même médicaux- hâtifs. Ces situations ont parfois été relevées durant cette session.

A contrario, démontrer une capacité à s'adapter, à imaginer des solutions innovantes, à faire état de l'actualité en matière d'expérimentation/d'innovation du système éducatif, sera une approche appréciée, de même que s'ouvrir aux différents courants de la psychologie afin de prendre en compte l'élève dans sa globalité -en maîtrisant les concepts- est tout aussi valorisé.

Les candidats qui exercent déjà comme contractuels peuvent tirer profit de leur(s) expérience(s) lors des échanges avec les jurys.

Cependant, il est utile qu'ils se décentrent d'une unique situation d'exercice pour construire une vision des pratiques dans les différents aspects du métier de psychologue de l'Éducation nationale.

Dans tous les cas, le directoire recommande d'effectuer des stages afin de mieux cerner les missions du PsyEN, les situations dans lesquelles il est amené à intervenir et les dispositifs répondant aux besoins particuliers des élèves : cela constitue un atout précieux. A cet égard, il convient de ne pas hésiter à se rapprocher des différents professionnels du système éducatif : ces derniers reçoivent chaque année des consignes de bienveillance de la part de l'institution pour accueillir les candidats qui effectuent des démarches en ce sens.

Pour les candidats au 3ème concours, il s'agit –avant toute chose- de s'imaginer dans un nouvel environnement de travail en s'appuyant sur l'expérience acquise de parcours antérieure, sans s'y limiter ou s'y réfugier systématiquement. Le jury doit percevoir la capacité du candidat à se projeter dans ces nouvelles fonctions, à évaluer le travail et la réflexion engagés pour préparer le concours.

Bilan des épreuves d'admissibilité

Rappel :

Pour le **concours externe**, les candidats présentent deux épreuves d'admissibilité portant sur :

- La connaissance du système éducatif.
- Une étude de dossier.

Pour le **troisième concours**, les candidats passent une épreuve d'admissibilité identique à celle du concours externe portant sur :

- Une étude de dossier.

3.5. Nombre de postes offerts aux concours, répartition par spécialité EDO/EDA et, par type de concours

Le nombre de postes offerts aux concours en 2025 s'est élevé à 210, nombre supérieur à la session 2024. Ils étaient répartis de la façon suivante : 90 postes en EDO et 120 postes en EDA. 217 inscrits en EDA externe en 2024 contre 234 en 2024. 231 inscrits en EDO contre 224 en 2024.

- 104 (d'après notre diaporama de février) étaient présents aux deux épreuves en 2025 contre 106 en 2024 en EDA
- 103 étaient présents aux deux épreuves en 2025 contre 126 en 2024 en EDO

Pour le troisième concours, il s'agissait de la quatrième session ouverte, consécutive. Dix postes au total étaient proposés, cinq en EDO et cinq en EDA.

3.6. Analyse qualitative des prestations des candidats pour les épreuves d'admissibilité

Les épreuves écrites permettent au jury d'évaluer l'appropriation par les candidats des références historiques, théoriques et institutionnelles en lien avec les missions dans lesquelles ils se projettent. Elles sont également l'occasion d'apprécier leur capacité à mettre en évidence les enjeux des politiques éducatives et à problématiser leur propos. Le jury a constaté avec satisfaction que les candidats s'étaient majoritairement bien préparés aux concours, faisaient preuve d'une compréhension des enjeux éducatifs. En outre, il a noté une meilleure appropriation du référentiel des missions du PsyEN lors de cette session 2025.

Les copies mettant en lien de façon pertinente théorie et pratique (opérationnalisation des actions auprès des élèves et des équipes éducatives) sont appréciées de même que celles intégrant des références avec l'actualité. Ce dernier point est essentiel : un cadre de la fonction publique d'État ne saurait ignorer l'actualité, ni les grands enjeux sociétaux du moment, et plus encore, la transformation du système éducatif ainsi que ses politiques publiques prioritaires.

De nombreux candidats accordent de l'importance au soin et à la présentation de leur production en remettant des copies lisibles, avec une maîtrise syntaxique et grammaticale de qualité. C'est un point positif que le jury attend à chaque session mais qu'il est utile de rappeler.

Pour illustrer ce dernier point, le jury regrette que certains candidats se soient abstenus de rédiger, en utilisant de façon récurrente des successions de tirets, des énumérations, avec un effet catalogue : ces présentations sont pénalisées à l'évaluation (absence d'introduction, de problématique, d'annonce de plan...).

Les copies les plus valorisées par le jury présentent des parties équilibrées, respectent le plan annoncé et témoignent de qualités rédactionnelles appréciées, qui viennent étayer un propos conceptualisé. Elles conjuguent une pensée fluide et distanciée avec une mise en perspective des questions renvoyant à des dimensions éthiques, déontologiques, humanistes et, philosophiques. Elles mettent en évidence le rôle du PsyEN, reposant sur une connaissance du système éducatif et de ses enjeux.

En revanche, le jury est toujours surpris de constater que certaines copies révèlent une parfaite méconnaissance du métier et de ses attendus. Parfois la construction intellectuelle choisie relève plus d'une posture de principe que d'une volonté de répondre aux problématiques, au travers de réflexions et d'investigations personnelles. Une maîtrise approfondie du référentiel de connaissances et de compétences du PsyEN permet de le mentionner à bon escient.

Il en est de même concernant les différentes directives nationales et académiques relatives à l'activité des PsyEN (élaboration d'un projet d'activités, contribution au projet établissement-volet orientation ou plan pluriannuel d'orientation, références aux indicateurs ...).

Dans les copies les moins bien notées les évaluateurs relèvent un manque de questionnement réflexif quant à l'exercice de l'activité professionnelle.

Il est important que les idées mises en avant soient argumentées et étayées sur une littérature scientifique (la bibliographie sert à cela !) et une analyse réflexive des expériences vécues ou proposées. En aucun cas, le rôle du PsyEN ne peut se résumer à une liste d'actions, de prescriptions, d'expériences professionnelles.

Les références bibliographiques sont appréciées à condition qu'elles viennent en appui du traitement du sujet. Il ne s'agit pas seulement de citer le nom d'un auteur, mais surtout d'utiliser ces mêmes citations à bon escient afin de soutenir une argumentation.

Le jury a valorisé les propos qui témoignaient d'une appropriation personnelle et ajustée de la circulaire de mission et du référentiel de 2017 précédemment cités pour convoquer le rôle du PsyEN, apporter des réponses adaptées au terrain et à la fonction.

En outre, le jury précise qu'un esprit critique, aux propos constructifs, ne saurait être confondu par le candidat avec une remise en cause des valeurs du système éducatif –ou des personnels- surtout lorsque le propos est virulent ou « gratuit ».

Quelles que soient les épreuves, le jury rappelle –comme chaque année- que les connaissances acquises doivent être mobilisées à l'aune du sujet de l'épreuve. Deux écueils sont ainsi à proscrire absolument : d'une part un discours trop généraliste, extérieur à la thématique de l'épreuve, d'autre part un propos se référant de manière excessive voire, exclusive, à l'expérience personnelle du candidat.

3.7. Conseils aux candidats

3.7.1. En amont de la passation du concours

Le jury recommande aux candidats de se pencher sur les textes définissant les missions du PsyEN et le cadre de leur exercice, afin d'être en mesure d'analyser leurs implications et déclinaisons concrètes, afin de les mettre en perspective avec les observations réalisées à l'occasion des stages ou d'échanges que le candidat a pu avoir avec des professionnels.

De même, la lecture des ouvrages indiqués dans la bibliographie <https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-des-psychologues-de-l-education-nationale-11264> est l'occasion d'un approfondissement et d'une actualisation des connaissances. Le jury conseille aux candidats d'exercer une veille sur les différents sujets relevant du programme du concours. La connaissance de l'actualité du système éducatif est une occasion de faire la preuve de son intérêt pour le métier et le contexte de travail des PsyEN et de la compréhension des enjeux du moment, au regard des évolutions de ce même système éducatif.

3.7.2. Le jour des épreuves du concours

Le jury suggère au candidat de contextualiser le sujet et de cerner la problématique principale. Afin d'éviter les lieux communs, le candidat doit privilégier une approche étayée par des arguments adaptés et citer des références à bon escient. S'il dispose déjà d'une expérience professionnelle dans le domaine éducatif, le candidat peut étoffer son propos à l'aide de mises en situation concrètes et d'exemples pratiques, démontrant ainsi une connaissance, même a minima, du terrain car cela sera toujours apprécié.

Le jury recommande également au candidat d'éviter de recourir à des plans et formulations stéréotypés, des connaissances « plaquées » qui ne seraient pas en lien avec le sujet précis : le risque de présentation trop « scolaire » voire d'un développement hors sujet sont plus aisés à contenir.

Enfin il est important pour le candidat de bien gérer son temps afin de pouvoir relire sereinement sa copie, s'assurer de sa lisibilité, du respect des règles d'orthographe, grammaticales, de correction syntaxique.

D'une manière générale, un écrit faisant preuve de clarté et de rigueur prouve que le candidat a cerné les questions en se les appropriant ; à l'inverse certaines copies donnent l'impression d'une maîtrise superficielle du sujet et de ses enjeux. Le jury recommande aux candidats de construire leur propos de façon cohérente en articulant les réponses aux différents points et en proposant un traitement équilibré de chaque question. Le candidat doit veiller à tirer profit des documents mis à disposition.

Afin d'établir les bases de sa réflexion, le candidat doit s'assurer de proposer des définitions précises pour chaque concept-clé décliné. Le jury apprécie que le candidat soit capable d'extraire des éléments théoriques des documents mis à sa disposition, et de les mettre en perspective.

Le jury recommande aux candidats de prendre la mesure des mots choisis. Sans jargonner, il est important d'utiliser les termes précis pour décrire la situation.

La connaissance du système scolaire, des instances de concertation et de délibération propres au fonctionnement des établissements scolaires, ainsi que des différents parcours d'accompagnement de l'élève constituent un atout supplémentaire pour la réussite de l'épreuve. Les membres du jury recommandent également au candidat de démontrer sa compréhension du référentiel de compétences du métier de PsyEN et de la place (spécifique et complémentaires aux autres acteurs) qu'occupe ce professionnel dans la communauté éducative ; il s'agit par exemple d'explicitier les liens tissés avec les médecins scolaires, les infirmiers scolaires, les conseillers principaux d'éducation et les assistants sociaux de l'Éducation nationale, les enseignants : attention cette liste n'est pas exhaustive...

3.8. Les sujets

Rappel :

Le jury rappelle que les sujets des épreuves d'admissibilité de la session 2025 ainsi que ceux des sessions antérieures sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-des-psychologues-de-l-education-nationale-11264>

3.8.1. Épreuve 1 du concours externe : connaissance du système éducatif (épreuve commune aux EDA et EDO)

L'épreuve permet au candidat de démontrer ses capacités d'analyse, la qualité de sa réflexion et sa compréhension de la place de la psychologie et du psychologue de l'Éducation nationale dans la contribution à la réussite de tous les élèves, dans la connaissance des besoins spécifiques des enfants et des adolescents à cette période, dans l'élaboration d'une trajectoire scolaire ambitieuse et dans le développement de leur personnalité, de leur autonomie et de leur citoyenneté.

3.8.2. Sujet :

Extrait de : ROMANO, H. (2016). 8. Violence et harcèlement scolaire. Dans : Pour une école bientraitante. Prévenir les risques psychosociaux scolaires (p. 157-158). Dunod.

« La violence scolaire est un processus complexe qui a donc de multiples expressions possibles ; elle ne saurait être réservée aux seuls faits d'agressions physiques et nécessite d'envisager l'ensemble de ces petites violences du quotidien, individuelles et institutionnelles, qui, si elles ne sont pas toujours pénalisables, deviennent de véritables violences susceptibles de blesser profondément les sujets qui en sont victimes et d'altérer durablement le fonctionnement institutionnel des établissements. Le risque est cependant de conduire à un glissement de la notion de violence et de souffrance psychique à celui de mesure du degré de conformité sociale. Mesure qui donne aussi lieu à une interprétation en termes d'adaptation et d'inadaptation de l'élève (ou de l'enseignant). Mais notion qui a du succès car elle a un aspect pragmatique et utilitaire : repérer les comportements antisociaux et y répondre par une logique sécuritaire. La vie scolaire confronte élèves et professionnels à la question de la vie en groupe et à l'apprentissage de la gestion des inévitables conflits. Les tensions, désaccords, confrontations, font partie de toute relation humaine. Elles permettent de s'affirmer et de se faire respecter, quand elles s'expriment dans un climat de confiance mutuelle. Ce lien de confiance apporte un climat relationnel de protection dans lequel les choses peuvent être dites sans risque de se retrouver rejeté. Il permet aussi d'apprendre à gérer ses émotions justement parce que l'autre est suffisamment présent pour contenir les émotions incontrôlables. Quand ce lien de confiance n'existe plus (tensions avec les parents) ou qu'il n'a pas pu s'instaurer (tensions avec des pairs), il n'est plus possible de s'opposer sans risque d'être anéanti par l'autre. Les relations deviennent inévitablement plus défensives, chacun se sentant agressé par l'autre, voire persécuté. L'autorité ne s'applique plus mais laisse place à une dynamique de domination qui ne peut que s'exercer dans le mépris de l'autre. Faute de cette confiance, les outils relationnels pour gérer les relations interpersonnelles ne sont pas acquis ou plus efficaces ; les réactions s'expriment sans filtre et peuvent venir totalement déborder les personnes. Vivre ensemble nécessite donc des compétences sociales minimums, une capacité d'attention et d'empathie suffisante, une estime de soi minimum pour ne pas se sentir exposé au risque de la rencontre avec l'autre, mais pour parvenir à faire des échanges avec les autres des temps constructifs. »

3.8.3. Éléments de corrigé

Avertissement : le directoire des concours rappelle que son choix délibéré d'utiliser une présentation sous la forme de « puces » pour énumérer les attendus et les pistes de réflexions possibles, n'est pas à reproduire dans une copie qui doit être impérativement rédigée par le candidat, le jour de l'examen.

Cette forme a été volontairement retenue ici, parce qu'il ne s'agit pas de proposer une copie modèle mais le matériau à partir duquel les candidats pouvaient composer leurs réponses.

3.8.3.1 Question 1 : En vous aidant de ce passage extrait et de vos connaissances en psychologie, vous tenterez de démontrer comment peuvent s'expliquer les phénomènes de violences scolaires.

Ce passage met en lumière la complexité des violences scolaires, qui ne se limitent pas aux agressions physiques, mais englobent également des formes plus subtiles de violence psychologique et institutionnelle. Ces phénomènes de violences scolaires peuvent avoir un impact significatif sur les élèves et l'ensemble du climat scolaire.

Le phénomène de violence scolaire est dû à l'interaction entre des facteurs multiples : facteurs individuels liés à l'apprentissage et au développement des compétences psycho-sociales (CPS) et des facteurs liés à l'environnement, au contexte scolaire, familial, socio-économiques...

Pour expliquer ce phénomène complexe et multiforme, le candidat pouvait s'appuyer sur plusieurs concepts issus de la psychologie et des sciences sociales :

- La violence comme processus relationnel : La violence scolaire peut être appréhendée comme le résultat de relations interpersonnelles dégradées.
- L'importance des compétences sociales et psycho-sociales : La capacité à gérer les conflits et à interagir de manière constructive est essentielle pour vivre ensemble. Le passage évoque la nécessité d'acquérir un socle de compétences sociales, d'empathie et d'estime de soi. Les élèves qui n'ont pas –ou pas entièrement- atteint ces compétences peuvent avoir du mal à se projeter dans les relations interpersonnelles, ce qui peut les amener à adopter des comportements violents en réponse à des frustrations ou des conflits (notion de régulation émotionnelle et sociale).

Il pouvait également resituer le sujet de la prévention de la violence scolaire dans le contexte des grands attendus de l'institution scolaire, en somme du rôle fixé à l'École : promotion des valeurs de la République, citoyenneté, du principe de laïcité, comme le rappellent les différents textes réglementaires :

- Article L111-1 du code de l'éducation : « (...) Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves (...) ».

- Article L111-3-1 : « (...) L'engagement et l'exemplarité des personnels de l'éducation nationale confortent leur autorité dans la classe et l'établissement et contribuent au lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation. Ce lien implique le respect des élèves et de leur famille à l'égard des professeurs, de l'ensemble des personnels et de l'institution scolaire (...) » .

- Article L111-6 : loi n°2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire - art. 1 :

« (...) Aucun élève ou étudiant ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'établissement d'enseignement ou en marge de la vie scolaire ou universitaire et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. Ces faits peuvent être constitutifs du délit de harcèlement scolaire prévu à l'article 222-33-2-3 du code pénal (...) ».

« (...) Les établissements d'enseignement scolaire et supérieur publics et privés ainsi que le réseau des œuvres universitaires prennent les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire et universitaire. Ces mesures visent notamment à prévenir l'apparition de situations de harcèlement, à favoriser leur détection par la communauté éducative afin d'y apporter une réponse rapide et coordonnée et à orienter les victimes, les témoins et les auteurs, le cas échéant, vers les services appropriés et les associations susceptibles de leur proposer un accompagnement (...) ».

« (...) Une information sur les risques liés au harcèlement scolaire, notamment au cyberharcèlement, est délivrée chaque année aux élèves et parents d'élèves (...) ».

- Acte II du Choc des savoirs : *« (...) des mesures pour améliorer le climat scolaire et la sécurité, applicable en 2025. : L'apprentissage exige un environnement serein : garantir la tranquillité dans chaque établissement, c'est protéger l'avenir de chaque élève (...) ».*

Au-delà des aspects réglementaires qu'il convient de connaître et prendre en considération en tant que futur fonctionnaire de la fonction publique d'État, on pouvait convoquer les différents programmes dont ceux de l'éducation à la citoyenneté, l'éducation aux médias et à l'information, l'éducation à l'égalité et à la lutte contre les discriminations, programme PHARE

Enfin et avant tout développement, ainsi que le sujet proposé le demandait explicitement, il était attendu du candidat une définition de la violence, de la violence scolaire. Il pouvait appuyer sa définition et son raisonnement sur différentes littératures, courants, et enquêtes, à titre d'exemples (non limitatifs) :

- Les travaux de Debarbieux (2011) et Carra (2006) sur le climat scolaire,
- Les travaux de Moignard (2016) « Climat scolaire, violence, harcèlement : ce que disent les élèves et les personnels », chap. 2 in L'école face à la violence : décrire, expliquer, agir » & « À l'école de la défiance ». Enquête nationale de climat et d'expérience scolaire dans le second degré (résumé d'enquête, avec É. Debarbieux), Autonome de Solidarité Laïque, (oct. 2022).
- Les travaux de Marsollier « Enjeux et conditions de l'intégration du climat scolaire dans le pilotage d'une école ou d'un établissement », conférence/ressource IH2EF, (2019) (sélection documentaire actualisée 2023).
- L'approche systémique / école Palo alto / théorie des systèmes de Ludwig von Bertalanffy,
- L'apport de la psychologie de l'éducation, les théories sociocognitives et les travaux sur la motivation et l'auto-détermination, l'empathie, la connaissance de soi et l'estime de soi,
- L'apport de la psychanalyse : L'éducation apprend à l'enfant à réprimer son agressivité et à l'orienter vers des buts sociaux par la sublimation. Cet apprentissage est complexe car il vient contrarier la toute-puissance narcissique du Moi idéal. L'incapacité à trouver des issues adaptées aux émotions pulsionnelles résultant des frustrations, qui entraînent les comportements violents.
- L'apport de la psychologie sociale : on privilégiera ici le terme d'agression à celui de violence pour mettre l'accent sur une catégorie de comportements qui s'actualise dans une situation d'interaction sociale et qui vise à nuire à autrui en portant une atteinte plus ou moins grave à son intégrité physique ou psychique,
- L'approche développementale : la question de la recrudescence de passages à l'acte avec l'adolescence. Développement de l'empathie, compétences psycho-sociales

- L'approche comportementaliste : réponse à des stimuli dans l'environnement qui engendre des comportements violents,
- L'approche cognitivo-comportementale, neuropsychologique : la socialisation s'appuie particulièrement sur la structuration des mécanismes d'autorégulation cognitive, socio-affective et comportementale qui organisent et gèrent une bonne partie des réactions et des apprentissages que réalisera le jeune. Les recherches des dernières décennies dans ce domaine montrent qu'un fonctionnement inadéquat de ces mécanismes exerce très souvent un rôle déterminant dans l'expression des comportements violents.

3.8.3.2 Question 2 : En quoi la posture et les interventions du psychologue de l'Éducation nationale (PsyEN) peuvent-elles jouer un rôle pour améliorer le « vivre ensemble à l'École » et ce, au regard de son action, en direction des élèves et des parents, mais également en collaboration avec les équipes éducatives ?

Il était attendu, sans que cela ne soit exhaustif, que le candidat évoque les deux aspects de la question : la posture du psychologue de l'Éducation nationale (PsyEN) (en tant que psychologue : l'écoute bienveillante, le dialogue, la neutralité, etc. ; mais aussi en tant que fonctionnaire : références aux textes, aux priorités nationales, etc.) mais aussi ses interventions (importance du travail partenarial, expertise du psyEN, apport d'éléments de compréhension et d'analyse des situations éducatives et institutionnelles).

Pour ces deux aspects, le candidat devait s'appuyer sur le décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'Éducation nationale. Les missions sont définies à l'article 3. Le référentiel de connaissances et de compétences du PsyEN est rappelé dans la Circulaire n° 2017-079 du 28-4-2017 et stipule son rôle dans la mise en place des actions de prévention, d'analyse et de contribution à l'amélioration du mieux vivre ensemble à l'École et à l'instauration d'un climat scolaire bienveillant.

Le candidat devait mettre en avant plusieurs points en lien avec l'amélioration du « vivre ensemble » en tant que PsyEN : (Analyse systémique de l'établissement, apport d'éléments de compréhension des différentes situations, contribution à la compréhension du développement psychologique et social de l'enfant, instauration des temps d'écoute et de dialogue en concertation avec les différents acteurs internes à l'EN et externes).

Le candidat pouvait également évoquer l'importance du rôle du PsyEN dans la proposition d'interventions visant à promouvoir le bien-être des élèves, prévenir les conflits et favoriser une meilleure compréhension et gestion des relations interpersonnelles au sein de l'établissement scolaire : action en direction des élèves (accompagnement individuel) ou interventions en groupes / médiation, mais aussi avec des interventions en direction des parents.

Il était important de ne pas négliger ni méconnaître l'importance de la collaboration avec les autres membres des équipes éducatives (sensibilisation et formation des enseignants, soutien dans la gestion des situations de violence, participation à l'élaboration et la mise en œuvre de projets collectifs de prévention. On cite ci-dessous plusieurs champs qui pouvaient être mentionnés :

- Soutenir les élèves qui rencontrent des difficultés (psychologiques et émotionnelles)
- Sensibiliser les équipes/les élèves (médiation entre pairs, communication non violente, gestion de conflits, etc.),
- Travailler en lien avec les équipes pour développer le sentiment d'appartenance des élèves,
- En lien avec les enseignants, proposer des séances sur les compétences psycho-sociales (développer l'empathie, identifier et réguler les émotions, gestion de conflit, etc....)

3.8.3.3 Question 3 : En vous aidant d'un exemple concret, vous montrerez comment le PsyEN peut accompagner la prise en charge des situations conflictuelles à l'École mais aussi, comment et avec l'appui de quels acteurs, internes et externes, il peut proposer des démarches pour les prévenir ?

Le candidat répondre sur les deux aspects de la question : la prévention et la prise en charge sans oublier les collaborations professionnelles et la coéducation, tout en s'appuyant sur un exemple ou plusieurs exemples, où le rôle du psyEN est clairement identifié.

A propos de l'accompagnement et la prise en charge :

Dans ce cas, le PsyEN peut intervenir à différents niveaux, dont ceux qui suivent,

- Écoute et soutien individualisé : Il peut offrir un espace de parole sécurisé à l'élève pour lui permettre d'exprimer ses émotions et de comprendre les origines de ses comportements.
- Analyse de la situation : Le PsyEN évalue les facteurs internes (psychologiques, émotionnels) et externes (relations familiales, sociales) qui influencent le comportement de l'élève. Il peut aussi observer la dynamique du groupe pour comprendre les interactions entre les élèves.
- Médiation : Le PsyEN peut organiser des séances de médiation entre l'élève et ses pairs, ou entre l'élève et un enseignant, pour résoudre le conflit. Il agit ici en facilitateur, en guidant les échanges et en veillant à la réciprocité des perspectives.
- Accompagnement psychologique : Si l'élève présente des signes de souffrance psychique ou de mal-être, le PsyEN peut également orienter l'élève vers un suivi thérapeutique adapté, en faisant le lien avec l'institution scolaire.

A propos de la prévention :

Le PsyEN a un rôle essentiel dans la prévention. Voici quelques démarches qu'il peut initier, seul ou en collaboration avec d'autres acteurs,

- Interventions en classe : Le PsyEN peut organiser, en lien avec les équipes éducatives, des ateliers de gestion des émotions et de résolution de conflits, dans lesquels les élèves apprennent à exprimer leurs ressentis de manière constructive. Ces ateliers aident à renforcer les compétences sociales nécessaires pour éviter les conflits.
- Collaboration avec les enseignants : Le PsyEN peut former et accompagner les enseignants dans la gestion des comportements difficiles en classe. En leur apportant des outils pour créer un climat de confiance, il permet de limiter les tensions. Par exemple, il peut sensibiliser les enseignants à l'importance de la bienveillance et de la communication non violente pour éviter que les conflits ne dégénèrent.
- Coopération avec les parents : Si le conflit trouve ses racines dans la sphère familiale, le PsyEN peut organiser des entretiens avec les parents pour les aider à comprendre et à gérer les difficultés de l'enfant. Une collaboration étroite entre le PsyEN et la famille peut contribuer à apaiser les tensions et à renforcer la relation de l'élève avec son environnement.
- Partenariats externes : Le PsyEN peut s'appuyer sur des ressources externes telles que les travailleurs sociaux ou des structures spécialisées - le Psy En peut agir sur différents leviers : travail sur l'adaptation scolaire, la prise en compte de la difficulté scolaire, accompagnement des parcours, travail sur l'élaboration du projet (orientation choisie et non subie), travailler sur la coéducation, créer des alliances éducatives avec les familles...

Il est nécessaire de préciser l'importance du travail en équipe au sein de la communauté éducative (sans pour autant oublier que la famille doit être associée dans l'ensemble de ces démarches) :

- PsyEN, spécialité EDA : travail en pôle ressource de circonscription (médecin de l'Éducation nationale, conseillers pédagogiques de la circonscription, inspecteur de l'Éducation nationale, maîtres spécialisés, etc.)
- PsyEN, spécialité EDO : avec appui du direction du CIO et des membres de la communauté éducative : les équipes de direction, les assistants sociaux, infirmiers de l'EN, les équipes de vie scolaire dont les CPE...

3.8.4. Épreuve 2 : Etude de dossier portant sur les politiques éducatives (concours externe et troisième concours)

L'épreuve se présente sous la forme d'un ensemble de documents relatifs à une question éducative particulière réunis dans un dossier que les candidats étudient et sur lequel ils doivent se positionner au regard de la problématique soulevée. Elle appelle la production d'une synthèse argumentée permettant au jury d'apprécier la qualité et la pertinence des capacités d'analyse des candidats. Le dossier traite d'une thématique en rapport avec la place du psychologue dans l'Éducation nationale : un dispositif pédagogique, une question relative à l'éducation à la santé ou à la citoyenneté, un sujet sur l'accompagnement d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap, une question relative au climat scolaire, une problématique de développement psychologique et social, d'entrée dans les apprentissages, d'orientation scolaire ou professionnelle, un type de difficulté scolaire (démobilisation, décrochage cognitif et scolaire...).

Compte-tenu de son ancrage dans la réalité de l'exercice du PsyEN au sein du système éducatif, cette épreuve permet au jury d'apprécier la capacité du candidat à inscrire son action dans le cadre du fonctionnement des écoles et établissements d'enseignement en appui des équipes auxquelles il apportera son expertise.

Eléments de correction du sujet de l'épreuve de 2025 : étude de dossier portant sur l'anxiété en milieu scolaire.

NB : il ne s'agit pas ici d'un corrigé type mais bien d'éléments permettant de traiter le sujet proposé.

Le jury rappelle, que dans cette épreuve, il est attendu du candidat une copie organisée proposant une introduction, un développement et une conclusion. Les quatre questions proposées permettent au candidat de structurer son propos.

En introduction, il était utile de rappeler le contexte (augmentation de l'anxiété, chiffres, année de la santé mentale) ainsi que les enjeux : nécessité que l'École s'empare de ce sujet car l'anxiété peut avoir pour conséquences des difficultés scolaires, des absences, voire un décrochage scolaire, un mal-être, etc...

Question 1

Après avoir défini l'anxiété et plus spécifiquement l'anxiété en milieu scolaire (et ses différentes formes), puis évoqué comment elle se manifeste, indiquez quels sont ses impacts potentiels sur le parcours scolaire d'un élève.

Il est proposé ci-dessous une méthode et quelques pistes qui pouvaient être exploitées :

Définition possible de l'anxiété :

L'anxiété est un état psychologique et physiologique, avec des composantes somatiques, émotionnelles, cognitives et comportementales. Selon Endler (1975), l'anxiété est une réponse à l'interaction personne-situation. La manifestation (état) de l'anxiété est le résultat de l'interaction entre les prédispositions de l'individu (trait) et les caractéristiques de la situation dans laquelle le problème se produit.

Le candidat pouvait insister sur le fait qu'elle est considérée comme normale face à une situation stressante (et même utile pour répondre de manière adaptée à la situation) mais qu'elle peut devenir pathologique lorsqu'elle devient excessive. En effet, lorsqu'elle se situe à un niveau d'intensité raisonnable, elle peut motiver une personne à se préparer aux épreuves d'un examen, à s'entraîner pour un championnat important, lui donner l'inspiration nécessaire à la réalisation d'un travail ou à la réalisation de performances de grande qualité (document 2).

Il était pertinent d'ajouter que l'anxiété devient problématique si elle ne disparaît pas (ou devient chronique) et qu'elle occasionne un mal-être important. On peut alors parler de trouble anxieux.

Bibliographie possible : Comme évoqué dans le document 1, l'anxiété à l'école se réfère à des symptômes physiques et cognitifs désagréables en réponse à des facteurs de stress liés au contexte scolaire (Kearney, Cook & Chapman, 2007).

Le candidat pouvait opportunément faire référence à quelques apports propres au « geste métier » du psychologue : Dans le DSM-V, on distingue la phobie spécifique, le trouble d'anxiété généralisée, le trouble panique avec ou sans agoraphobie, le trouble d'anxiété sociale. Tous ces troubles peuvent se manifester à l'école. Le refus scolaire anxieux pouvait être évoqué : il ne figure pas dans les classifications internationales actuelles mais fait l'objet de recherches scientifiques. Il est défini comme une réticence ou un refus d'aller à l'école en lien avec une détresse émotionnelle, qui se manifeste habituellement par de l'absentéisme scolaire (retard, journées ou demi-journées, semaines, mois ou années), le tout pouvant être chronique, cyclique etc...

Le candidat pouvait faire référence en l'explicitant à l'anxiété de séparation caractérisée par une angoisse excessive d'être séparé de la maison ou de ses figures d'attachement.

Les candidats pouvaient également nourrir leur propos en se fondant sur des apports académiques : Les enfants ayant un trouble anxieux manifestent des symptômes cognitifs (pensées désagréables, appréhension), des symptômes physiologiques (haut niveau de vigilance...) et des symptômes comportementaux (éviter ou échapper à des comportements...). Les symptômes sont provoqués par des situations scolaires stressantes que l'élève perçoit comme une menace (Garcia-Fernandez, Ingles, Martinez-Monteaigudo & Redondo, 2008). On peut distinguer des comportements internalisés (*versus* externalisés) comme évoqué dans le document 2 qui peuvent provoquer des blocages/paralysies ou retraits ou, au contraire, de l'agitation.

Le développement pouvait se poursuivre ainsi : Une forte anxiété provoque une détresse qui nuit aux capacités sur différents plans (vie sociale, affective, scolaire, etc.). En effet, avoir un trouble anxieux a des répercussions sur l'attention et la concentration, la mémoire à court et long terme, l'estime de soi, le raisonnement, la vitesse de traitement de l'information, capacités nécessaires pour les apprentissages. À terme, les résultats scolaires peuvent donc être amoindris menant à des redoublements, des orientations subies faute d'intérêt. Cela peut aussi amener à de l'absentéisme qui peut mener au décrochage scolaire, ayant des répercussions à plus long terme sur l'obtention d'une insertion sociale, économique, professionnelle

Le trouble peut aussi conduire à des difficultés dans les relations sociales et à un éventuel isolement alors que les relations sociales sont également essentielles dans le cadre d'un projet personnel d'orientation.

Question 2

Quel peut être le rôle du psychologue de l'Éducation nationale dans le traitement de situations individuelles ou collectives en lien avec l'anxiété en milieu scolaire ?

Selon le référentiel de connaissances et de compétences, le psychologue de l'Éducation nationale œuvre pour la réussite de tous les élèves. Or, comme démontré précédemment, le trouble anxieux a des conséquences négatives sur cette réussite. C'est une des causes possibles de difficultés scolaires, d'absentéisme, voire de décrochage scolaire plus ou moins progressif.

Le PsyEN peut être amené à agir à différents niveaux et auprès de divers interlocuteurs. Le PsyEN peut agir en prévention, en sensibilisant par exemple les équipes éducatives à repérer les signaux de l'anxiété, à réagir de manière adaptée face à ses manifestations (crise d'angoisse par exemple) mais aussi à réfléchir aux actions et/ou dispositifs/ environnement permettant de diminuer le stress (un climat scolaire bienveillant par exemple), un travail de fond sur les compétences psychosociales peut être construit, notamment en le faisant inscrire au projet d'établissement. Le PsyEN peut également sensibiliser les familles (en entretien ou en séances). Enfin, il peut agir auprès des élèves directement en les rencontrant en entretien, en proposant éventuellement des ateliers (par exemple sur le thème « comment aider les enfants à avoir des réactions adaptées face au stress ou changer la représentation de la situation stressante, changer l'état d'esprit »), en orientant vers des espaces de soin si nécessaire, en aidant les équipes à élaborer des aménagements pour certaines situations d'élèves (par exemple ceux en refus scolaire anxieux. Ex : emploi du temps aménagé, lieu refuge de type « sas scolaire », etc.)

On attendait ici des exemples concrets illustrant le propos.

Question 3

Quelles stratégies sont mises en œuvre par les professionnels de l'Éducation nationale pour réduire l'anxiété en milieu scolaire ?

Ici, les candidats pouvaient citer un ou deux exemples concrets et expliciter en quoi les stratégies mises en œuvre permettent de diminuer le stress chez les élèves.

Des liens peuvent être faits avec la question de la santé et du bien-être à l'école (document 3). La santé est définie par l'OMS comme « (...) *un état de complet bien-être physique, mental et social et [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* (...) » et la santé mentale comme un

« (...) état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté (...) ». La santé mentale –faut-il le rappeler- est un enjeu majeur de Santé publique.

Les troubles avérés de santé mentale des enfants (dont les troubles anxieux) ont un impact sur la qualité de vie, la santé physique, les apprentissages et peuvent avoir des répercussions à l'âge adulte. L'École, la famille, sont deux facteurs déterminants pour la santé mentale du jeune. Parmi les facteurs protecteurs de la santé, on retrouve des facteurs liés à l'École comme un climat scolaire bienveillant ou le développement des compétences psychosociales (CPS).

Depuis 2013, et la Loi pour la Refondation de l'École, le climat scolaire bienveillant est un enjeu fondamental. En partie citée ici : «(...) Les conditions d'un climat scolaire serein doivent être instaurées dans les écoles et les établissements scolaires pour favoriser les apprentissages, le bien-être et l'épanouissement des élèves et de bonnes conditions de travail pour tous. Les violences en milieu scolaire, dont les origines sont plurielles, requièrent en effet un traitement global et une action de long terme et non une approche uniquement sécuritaire qui n'est pas suffisamment efficace (...) ».

Les compétences psycho-sociales (CPS) sont définies par l'OMS comme la capacité d'une personne à faire face aux exigences et aux défis de la vie quotidienne. Elles peuvent être de nature sociale, émotionnelle ou cognitive. Les compétences psychosociales sont bénéfiques en termes de santé globale. Elles aident à réduire l'anxiété et le stress. En effet, un jeune capable d'identifier et d'exprimer ses émotions pourra mieux les réguler. Grâce à une meilleure connaissance de lui-même, il peut aussi être capable de demander de l'aide. Elles sont présentes depuis 2015 dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, puis depuis 2016 dans le parcours d'éducation santé. Des séances centrées sur l'empathie sont également expérimentées depuis 2023/2024 et généralisées depuis 2024. En développant la capacité à comprendre et à partager les émotions des autres, les jeunes peuvent apprendre à mieux gérer leurs propres émotions, ce qui contribue à diminuer leur anxiété. L'acquisition de cette compétence favorise des relations interpersonnelles, en créant un environnement soutenant. Ainsi, grâce aux actions en faveur d'un climat scolaire bienveillant et du développement des CPS, l'école et les personnels favorisent la réduction de l'anxiété.

Question 4

En vous référant à l'étude de cas correspondant à la spécialité choisie :

- **En tant que psychologue de l'Éducation nationale, quelle analyse faites-vous de la situation de l'élève ?**
- **Quel plan d'actions opérationnel pourriez-vous proposer en tant que psychologue de l'Éducation nationale, en lien avec les autres membres de la communauté éducative ? Quelles recommandations pourriez-vous formuler ?**

Étude de cas EDO « Marie »

- **En tant que psychologue de l'Éducation nationale, quelle analyse faites-vous de la situation de l'élève ?**

Les éléments dont on dispose :

- Marie et sa mère se rendent au CIO un mois après la rentrée. Elle est sans affectation en seconde GT depuis la publication de résultats *Affelnet* en juin.
- Elle a suivi un cursus en horaires aménagés en musique (CHAM) durant ses années au collège.
- Marie est réservée, s'exprime peu, semble fatiguée et dans une posture fermée sur elle-même (« recroquevillée »). Elle ne revient pas au second rendez-vous. Sa mère évoque une fatigabilité physique et des difficultés à se déplacer.
- Elle a souvent eu des périodes d'absence au collège au moment de la reprise des cours, après les vacances.
- Sa mère évoque une pression que Marie se donne par rapport à ses résultats scolaires et une forte implication au conservatoire.
- Une situation qui s'est aggravée en troisième : malgré la mise en place d'un emploi du temps aménagé, cela ne lui a pas permis de reprendre les cours après les vacances de février. Marie a bénéficié d'un dispositif d'accompagnement pédagogique à domicile (Apadhe) pour terminer l'année scolaire.
- Elle s'est présentée aux épreuves du diplôme national du brevet (DNB) avec des aménagements (salle isolée).
- Marie est très émue lorsque son projet projet d'études est évoqué. Il ne lui est pas possible d'en parler.

Analyse :

- Marie rencontre des difficultés pour venir à l'école alors qu'elle était engagée au collège dans un cursus CHAM. Une pression scolaire sur ses résultats et performances au conservatoire municipal est évoquée sans que l'on sache si cela provient uniquement de Marie, du cadre dans lequel elle étudie, de sa famille.
- Elle est sensible aux moments de reprise et n'a pas pu reprendre les cours après le mois de février en 3e. On peut faire l'hypothèse d'un refus scolaire anxieux qui a entraîné un absentéisme jusqu'à la fin de l'année scolaire. Grâce aux aménagements (soutien APADHE et aménagements au DNB) elle a pu se présenter aux épreuves et obtenir un passage en 2nde GT, ce qui témoigne d'une sensibilité à l'étayage et d'un bon niveau scolaire.
- Elle présente cependant encore des symptômes physiques et psychologiques conséquents et a besoin de soins.

Les questionnements réflexifs qui pouvaient être envisagés pour investiguer la situation de Marie :

- Le père n'est pas présent à l'entretien ni dans le discours de la mère et de Marie au moment des entretiens au CIO. Est-il présent dans la vie de Marie ? Comment se positionne-t-il par rapport à la scolarité de Marie ?

Le conservatoire ? La poursuite d'études ? Quelle est la dynamique des relations familiales ?

- Un avis médical concernant la fatigabilité physique de Marie et sa difficulté à se déplacer (l'avis figure-t-il dans le dossier ?).
- Ses bulletins de troisième et les appréciations des enseignants.

Quel plan d'actions opérationnel pourriez-vous proposer en tant que psychologue de l'Éducation nationale, en lien avec les autres membres de la communauté éducative ? Quelles recommandations pourriez-vous formuler ?

Voici les pistes et réflexions qui pouvaient être amenées lors des échanges :

- Proposer un nouveau rendez-vous à Marie et ses parents et réaliser un entretien de situation.
- Prendre le temps, lors d'un rendez-vous ultérieur, de parler de ses centres d'intérêts et de son projet d'études.
- Informer de l'obligation de formation (et de ses modalités possibles) pour Marie et proposer un aménagement de son emploi du temps pour le démarrage de sa reprise de cours en classe de seconde GT.
- Suggérer la prise de contact avec un médecin ainsi qu'un suivi psychologique pour son anxiété scolaire.
- Organiser un rendez-vous avec le médecin scolaire avec une demande de PAI (projet d'accueil individualisé). Demander un avis médical concernant sa fatigabilité et son souhait de cours à domicile par le CNED.
- Proposer un tutorat avec une élève en qui elle aurait confiance.
- Organiser la coordination entre le CPE, le PsyEN, l'infirmier du lycée, ainsi que le référent en santé mentale.
- Si la reprise d'une scolarité même avec aménagements s'avère difficile, évoquer le soins-études, dont la demande sera accompagnée par le médecin psychiatre ou le médecin traitant de Marie.
- En parallèle, prendre rendez-vous avec l'IEN-IO dans le cadre de la phase d'ajustement.

Étude de cas EDA « Gaël » :

- **En tant que psychologue de l'Éducation nationale, quelle analyse faites-vous de la situation de l'élève ?**

Les éléments dont on disposait :

Gaël est en CP

- Il a acquis les compétences attendues en maternelle.
- Mise au travail difficile.
- Centre d'intérêt lié à l'environnement.
- Pleurs le matin alors que cela n'est jamais arrivé en maternelle.
- Sensibilité du père qui pleure lui aussi.
- Plaintes somatiques, difficultés d'endormissement, refus d'aller à l'école.
- Comportements de mise en danger.

- Comportement d'évitement face à la tâche.
- Comportement problématique amplifié à l'annonce des évaluations.

Les constats et questionnements réflexifs qui pouvaient être envisagés pour investiguer la situation de Gaël :

- Reprendre les éléments de la définition pour faire le parallèle avec la situation de Gaël : composantes somatiques, émotionnelles, cognitives et comportementales de l'anxiété
- Prendre en compte le parcours scolaire : la scolarité de Gaël en maternelle n'a pas posé de difficultés. Les compétences attendues pour l'entrée en CP sont acquises et les séparations du matin se passaient sans encombre. Il n'y a pas de retard dans les apprentissages, pas d'antécédents de refus de venir à l'école. L'anxiété de séparation est récente.
- S'appuyer sur la relation famille-écoles : Gaël a particulièrement investi les activités liées à la protection de l'environnement, et les parents semblent avoir répondu à cet intérêt en lui permettant de participer à des ateliers extra scolaires et en mettant en place des écogestes à la maison. .
- Analyser le lien entre anxiété et projection dans l'avenir : Gaël se met en danger en voiture à la vue de déchets alors qu'il a conscience du danger. Il ne veut pas aller à l'école « des grands », ce qui est à mettre en lien avec le fait de grandir, et donc une projection dans l'avenir.

L'ensemble de ces comportements peut suggérer des signes d'éco-anxiété.

- D'autres signaux alertent – le sommeil, les pleurs, les plaintes, ainsi que son comportement face aux apprentissages – de fuite, la peur des évaluations, la peur de se tromper (crayons effaçables) : cela peut suggérer de l'anxiété scolaire, de performance.
- Les réactions du père à la séparation traduisent-elles de l'anxiété de son côté également ?

Les pistes possibles à explorer pouvaient être :

- Y a-t-il eu un évènement particulier sur le plan familial ?
- Les parents sont-ils assez sensibilisés aux besoins de Gaël ? Exemple : Comment se passe la séparation avec la mère, le matin ?
- Comment Gaël réagit face à l'échec ?
- Quel lien a-t-il avec ses camarades ?

Quel plan d'actions opérationnel pourriez-vous proposer en tant que psychologue de l'Éducation nationale, en lien avec les autres membres de la communauté éducative ? Quelles recommandations pourriez-vous formuler ?

On pouvait proposer les pistes suivantes :

- Réaliser des observations en classe par le PsyEN.
- Conduire des entretiens avec les parents et Gaël afin d'évaluer la situation (et notamment le discours sur l'école, sur les résultats scolaires, sur l'environnement...).

- Proposer des aménagements afin de faciliter le moment de la séparation le matin.
- Proposer un suivi psychologique à l'extérieur.
- Sensibiliser les équipes enseignantes aux CPS, prévoir une intervention sur le thème de l'anxiété en milieu scolaire en associant les familles. Ces actions de sensibilisation doivent,, promouvoir la capacité à agir.

4. Bilan des épreuves d'admission

4.1. Quelques données chiffrées

Les différents éléments présentés dans les tableaux ci-dessous font apparaître notamment les constats suivants :

- Une certaine constance en termes de notes obtenues depuis 2019 au niveau des épreuves orales d'admission pour l'ensemble des candidats et plus encore pour les admis ;
- Un taux de réussite en 2024 proche de celui de 2023, après une hausse observée entre 2019 et 2021, liée mécaniquement au nombre de candidats, par rapport au nombre de postes offerts.

Présents à l'admission - 2025						
QP_CODE	EPR_CODE	MAT_LIBELLE	MOY	MAX	MIN	Ecart type
PSYEN EDA	201	Analyse d'une problématique	12,85	20,00	2,00	4,50
	202	Etude d'une situation	14,20	20,00	2,00	3,90
MOYENNE			13,53	20,00	2,00	4,20
PSYEN EDO	201	Analyse d'une problématique	13,95	20,00	5,00	3,70
	202	Etude d'une situation	14,09	20,00	5,00	3,67
MOYENNE			14,02	20,00	5,00	3,68
Total général			13,77	20,00	2,00	3,98

Présents à l'admission - 2024						
QP_CODE	EPR_CODE	MAT_LIBELLE	Moy	Max	Min	Écartype
PSYEN EDA	201	Analyse d'une problématique	14,05	20,00	5,00	3,86
	202	Etude d'une situation	14,27	20,00	5,00	3,72
Moyenne			14,16	20,00	5,00	3,78
PSYEN EDO	201	Analyse d'une problématique	13,48	20,00	5,50	3,66
	202	Etude d'une situation	14,13	20,00	5,00	4,15
Moyenne			13,80	20,00	5,00	3,92
Moyenne générale			13,97	20,00	5,00	3,85

Admis - 2025						
QP_CODE	EPR_CODE	MAT_LIBELLE	MOY	MAX	MIN	Ecart type
PSYEN EDA	201	Analyse d'une problématique	13,41	20,00	6,00	4,16
	202	Etude d'une situation	14,76	20,00	7,00	3,40
Total PSYEN EDA			14,08	20,00	6,00	3,85
PSYEN EDO	201	Analyse d'une problématique	14,41	20,00	7,50	3,31
	202	Etude d'une situation	14,48	20,00	6,50	3,31
Total PSYEN EDO			14,44	20,00	6,50	3,30
Total général			14,26	20,00	6,00	3,59

Admis - 2024						
QP_CODE	EPR_CODE	MAT_LIBELLE	Moy	Max	Min	Écartype
PSYEN EDA	201	Analyse d'une problématique	14,25	20,00	5,00	3,71
	202	Etude d'une situation	14,44	20,00	5,00	3,62
Moyenne			14,34	20,00	5,00	3,65
PSYEN EDO	201	Analyse d'une problématique	14,71	20,00	5,50	3,18
	202	Etude d'une situation	15,69	20,00	7,00	3,14
Moyenne			15,20	20,00	5,50	3,18
Moyenne générale			14,75	20,00	5,00	3,46

Les prestations à l'oral ont été favorablement appréciées. Le faible nombre de candidats ne permet toutefois pas encore de procéder à une analyse significativement différente de celle du concours externe.

Les attendus du jury concernant les épreuves d'admission des concours externe et troisième concours

Les épreuves orales sont destinées à apprécier le positionnement professionnel des candidats au sein du service public d'éducation, en tenant compte du fait que les candidats ne disposent souvent -dans le cadre du concours externe comme dans celui du troisième concours- que d'une expérience limitée de l'Éducation nationale. Le jury prend d'abord en compte la capacité du candidat à conduire des raisonnements qui intègrent la dimension institutionnelle dans les situations proposées.

Les deux épreuves d'admission sont complémentaires. L'étude d'une situation est l'occasion pour le jury de considérer l'aptitude du candidat à dialoguer, proposer des réponses argumentées et de manifester un recul critique, constructif. L'épreuve consacrée à l'analyse d'une problématique permet d'apprécier les capacités du candidat à s'impliquer et à s'engager dans les fonctions de PsyEN dans le cadre de la spécialité choisie (EDA ou EDO) et, en particulier, à identifier une question éducative contextualisée, la problématiser et proposer des réponses appropriées.

La compréhension du cadre professionnel et l'appropriation des concepts constituent des points forts d'attention : ainsi, par exemple, il ne suffit pas de citer « l'éducation inclusive » mais, d'être en capacité de montrer comment il est possible d'agir concrètement sur quelques leviers pour la mettre en place ou l'améliorer.

Le principe de laïcité constitue un enjeu majeur ; ses modalités d'application au sein de l'institution doivent être connues des candidats et ne sauraient en aucun cas se réduire à la question du voile. Le jury a souvent vérifié la robustesse de l'appropriation de ce principe, notamment au travers de situations concrètes. Là encore, il s'agit pour le candidat de démontrer sa capacité de réflexion, d'intelligence des situations, de bienveillance lorsqu'il faut faire montre de pédagogie et de fermeté, au regard de la Loi, en cas de transgression persistante.

Le directeur ajoute que certains candidats font preuve de rigidité, au sujet de questions sociales vives, sans doute en raison d'une réflexion préalable insuffisante à propos de l'accueil et de l'accompagnement des publics vulnérables, et plus largement de tous les publics. À cet égard, les jurys ont parfois constaté que nombre de candidats ignoraient les questions d'actualités ou les débats de fond qui traversent la société ; cette lacune est particulièrement regrettable lorsqu'il s'agit de sujets en lien avec l'actualité éducative et préjudiciable lorsque l'on prétend intégrer la catégorie des cadres A de la fonction publique d'État.

Concernant les présentations et exposés, la qualité de l'expression du candidat, la capacité à argumenter et à défendre des convictions tout en se détachant de ses notes est appréciée. Une conclusion à la fin de la présentation liminaire lui permettra de terminer son propos en prenant de la hauteur et en ouvrant sa réflexion.

4.2. Quelques conseils aux candidats

Le jury apprécie que le candidat sache se détacher de ses notes pour interagir et s'ouvrir aux questions. Les questions posées sont autant d'occasions d'entrer en dialogue avec le jury. Il est conseillé aux candidats de s'autoriser à aller au-delà de l'analyse et des connaissances théoriques et formelles, pour tendre vers des propositions alternatives, novatrices et opérationnelles.

Le jury leur conseille également de se construire des représentations « élargies » intégrant les actions du PsyEN au sein de la communauté éducative ainsi que de s'approprier les dimensions du travail en équipe.

Pour ce faire, des visites d'écoles, d'établissements et de services médico-sociaux seront utiles, et si possible des entretiens avec un psychologue de l'Éducation nationale en poste, des membres d'un RASED, un directeur de CIO et/ ou un inspecteur territorial, afin de mieux appréhender le métier et de se familiariser avec la culture du système éducatif et de ses professionnels. Le candidat peut solliciter un stage auprès de ces structures, ce qui lui permettra de se projeter dans ses futures missions comme membre d'un collectif.

4.2.1. Conseils spécifiques sur l'épreuve orale

D'une manière générale, le candidat doit proposer un discours organisé, en priorisant ses idées et en explicitant la problématique à laquelle il s'attachera à répondre. Rigueur, structure et cohérence sont recommandées. La paraphrase, les « catalogues » de missions, d'actions envisagées ou de dispositifs présentés sont à bannir. Le jury appréciera que le candidat prenne le temps de proposer une réflexion construite dans un ensemble cohérent, ouvert : ne pas hésiter à utiliser les questions comme un prétexte pour rebondir, puis élargir et problématiser sa pensée est la bonne stratégie à adopter.

La gestion des émotions fait partie des compétences du PsyEN, en faire la démonstration lors de l'entretien sera donc favorablement remarqué. De même, la capacité à faire preuve à la fois de flexibilité et de pragmatisme dans le traitement de situations complexes correspond à la capacité attendue d'un psychologue de l'Éducation nationale : savoir conjuguer exigence, bienveillance et ouverture d'esprit. Le jury recommande au candidat d'éviter l'usage d'abréviations ou d'acronymes : ses différents interlocuteurs ne maîtriseront pas nécessairement cette terminologie spécifique.

Par ailleurs, la bonne gestion du temps permettra au candidat de traiter toutes les questions dans le temps imparti, il peut donc prévoir une montre afin de garantir une distribution du temps équitable entre les différentes parties. Enfin, une conclusion ouvrant des perspectives lui permettra de terminer son propos en prenant de la hauteur et en prolongeant la réflexion.

D'une manière générale, il est apprécié que le candidat mette en avant sa personnalité, sa spécificité, en osant être lui-même.

4.2.2. Conseils spécifiques sur le fond des sujets traités

Le jury recommande de lire les consignes et les documents avec attention afin de ne pas se précipiter sur une réponse univoque et prématurée avant d'avoir cerné la demande : chaque élément de la consigne peut apporter une indication qui permettra d'éclairer ou de nuancer une hypothèse

Afin de fonder sa réflexion sur des bases robustes, le candidat s'assurera de proposer des définitions précises pour chaque concept-clé mentionné, et employer la terminologie idoine. En outre, il devra veiller à ne pas employer de vocabulaire stigmatisant (par exemple : « l'élève intègre une classe normale »), le jury est très attentif à ces aspects.

Des connaissances institutionnelles, scientifiques, psychologiques et législatives (lois, décrets, circulaires, textes officiels) permettent au candidat d'aborder la thématique choisie en proposant des solutions de mises en œuvre de politiques éducatives à la fois, originales et réellement applicables. La compréhension des enjeux du métier de PsyEN, de l'école inclusive, des procédures d'orientation, des différents parcours de scolarisation, des étapes de développement d'un enfant, constitue autant d'atouts supplémentaires pour la réussite de l'épreuve. Le candidat doit se tenir informé des évolutions des politiques éducatives et des textes réglementaires en actualisant de façon permanente ses connaissances dans ce domaine.

Les notions d'autonomie et de liberté pédagogique des enseignants doivent être comprises et situées dans leur cadre et leur complexité.

Le candidat ne doit pas oublier qu'un PsyEN est d'abord au service de l'élève et de sa famille : il doit être en capacité de proposer des solutions en termes pédagogiques et éducatifs en étant bienveillant et empathique, mais également curieux et tolérant, sans pour autant tomber dans une prise en charge thérapeutique qui ne relève pas des missions d'un PsyEN.

4.2.3. Compétences valorisées par le jury

Les efforts de clarté de communication avec le jury, des exposés bien construits, vivants et illustrés par des exemples bien choisis, une vision positive et optimiste du métier, rattachée à des valeurs du service public, ont constitué autant d'éléments évalués positivement.

La capacité à s'emparer de la question posée en prenant en compte l'enfant dans sa globalité, en proposant des interventions concrètes en lien avec les politiques éducatives, l'aptitude du candidat à s'interroger plutôt qu'à trouver rapidement une solution, la posture d'écoute et d'empathie ont été particulièrement appréciées.

Le jury a également relevé chez les très bons candidats, une préparation solide et une capacité à argumenter et défendre des convictions.

Des points de fragilités relevés par le jury :

La vision parfois exagérément idéalisée du métier, un temps d'exposé non respecté, une lecture de ses notes tout au long de la présentation, des difficultés à communiquer et à être dans l'échange avec le jury ont été relevés comme des points de fragilité.

Le jury a aussi regretté une préparation parfois insuffisante voire, inexistante, des réponses « trop scolaires » « apprises par cœur » ne permettant pas de montrer la capacité à se projeter dans la réalité, dans ce cas, les candidats s'avèrent rapidement pénalisés !

De même, le jury encourage les candidats à se décaler de leurs propres certitudes et des cadres strictement théoriques, pour inscrire leur activité dans un travail d'équipe, fondée sur les politiques éducatives locales, académiques et nationales.

4.3. Première épreuve d'admission : analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du PsyEN

Pour cette épreuve, une question est déterminée par le jury à partir du dossier remis par le candidat. Des exemples se trouvent en annexe.

Les modalités de l'épreuve

Le candidat doit préparer en amont un dossier dactylographié de dix pages au plus – éventuelles annexes incluses -, sur une thématique qu'il sélectionne dans une liste déterminée. Ce dossier, qui porte sur une situation professionnelle, le conduit à mettre en perspective le sujet choisi avec son parcours personnel, une expérience professionnelle ou un stage effectué. Il est transmis au jury par voie électronique avant le début des épreuves d'admission.

L'épreuve orale se décompose en deux temps distincts : un temps de présentation et d'exposé du candidat de 15 minutes en réponse à la question proposée par le jury suivi d'un entretien approfondi de 30 minutes. Il est précisé que le dossier n'est pas soumis à évaluation et que, seuls, l'exposé élaboré à partir de la question posée et, l'entretien sont pris en compte dans la notation.

L'exposé doit amener le candidat à émettre des hypothèses, investiguer une ou plusieurs pistes d'analyse et dégager la contribution spécifique du PsyEN par rapport à la thématique abordée.

Les attendus du jury

L'épreuve permet au jury d'apprécier la démarche de réflexion et d'analyse du candidat et son aptitude au dialogue et au recul critique. Le jury évalue en outre la capacité du candidat à se mettre en situation dans la diversité des conditions d'exercice du métier, à prendre, la mesure du contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions (classe, vie scolaire, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société...) sans omettre les valeurs de la République, ainsi que le principe de laïcité : ils incarnent pour bonne partie, le service public de l'Éducation.

C'est à partir de ce dossier que les membres du jury élaborent une question portant ou prolongeant la thématique développée par le candidat et qui lui est remise à son arrivée dans la salle de préparation. Selon le contenu du dossier, elle peut, par exemple, appeler un élargissement permettant la mise en perspective d'une situation décrite dans le dossier ou un approfondissement d'un point particulier.

Le candidat dispose de 45 minutes pour préparer son exposé.

Il n'est pas attendu du candidat qu'il s'appuie sur une expérience approfondie des missions du PsyEN, mais qu'il soit en mesure, par ses réponses, de développer une analyse distanciée de la situation présentée.

Un dossier problématisé, dépassant la seule description des dispositifs observés, appuyé sur des connaissances solides constitue un atout notable pour la réussite à cette épreuve.

Les membres du jury auxquels le candidat s'adresse ont pris connaissance avec attention du dossier, ils ont rédigé la question qui a été communiquée au candidat en début de préparation. En conséquence, le candidat ne doit pas présenter son parcours ou se livrer à une simple redite de son dossier mais s'attacher plutôt à répondre à la question posée, en l'étayant sur des connaissances, et en témoignant d'une prise de recul par rapport à la situation présentée.

Pour préparer l'épreuve, le jury invite fortement les candidats à s'entraîner à s'exprimer sur une durée de quinze minutes, en délivrant un propos suffisamment structuré.

Le temps imparti à l'exposé doit être bien calibré grâce à des entraînements préalables, car il ne peut en aucun cas être dépassé. En revanche, proposer une prestation trop courte peut laisser le jury « sur sa faim ». L'idéal est de tirer profit du temps disponible. L'exploitation du dossier par le candidat pour traiter le sujet en l'articulant avec ses connaissances permet également d'en confirmer l'authenticité et/ou l'actualisation.

Des exemples de sujets sur lesquels les candidats ont composé figurent dans le présent rapport.

4.4. Seconde épreuve d'admission : étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du PsyEN

Les modalités de l'épreuve

À partir d'une situation individuelle requérant l'intervention d'un psychologue de l'Éducation nationale, il est attendu des candidats qu'ils exposent au jury leur analyse et leur réflexion personnelles concernant les modalités d'action susceptibles d'être mises en œuvre pour apporter une réponse à la question posée. La situation individuelle comporte des questions (généralement trois) les conduisant à raisonner par hypothèses et scénarios.

L'épreuve se décompose en deux temps distincts : un temps de présentation et d'exposé du candidat de 20 minutes en réponse à la question posée par le jury suivi d'un entretien approfondi de 40 minutes. Les critères d'évaluation ont trait d'une part à la qualité de l'exposé, dans son organisation, sa forme et son contenu, d'autre part aux échanges avec le jury à partir du sujet de l'exposé et plus largement aux compétences requises d'un PsyEN.

Les attendus du jury

Lors de l'exposé, le jury apprécie que les candidats proposent clairement une problématique et présentent une réflexion structurée s'appuyant sur un plan annoncé en introduction, élargissant le propos en conclusion, inscrivant ainsi le sujet dans un cadre systémique.

Il valorise également l'utilisation des documents et des références de façon pertinente pour donner de la consistance à leur présentation. Les candidats sont souvent bien préparés à cette épreuve, et le jury s'en félicite, il attire cependant leur attention sur le risque de « standardisation » du raisonnement, parfois les réponses sont trop « attendues » et manquent de volonté d'innover...même raisonnablement !

S'agissant de la spécialité « éducation, développement et apprentissages », l'épreuve a vocation à vérifier si le candidat est en capacité d'analyser et de comprendre une situation, un travail en équipe au sein d'un cycle, d'un RASED, d'une équipe pluri-professionnelle. La notion de « continuité éducative » (liens entre cycles d'enseignement, avec les différents lieux de vie de l'enfant, avec les partenaires...) doit être comprise par le candidat.

Par ailleurs, l'objectif de l'épreuve est de déceler ses aptitudes dans la conduite d'actions de prévention et de remédiation individuelles ou collectives et d'accompagnement à la mise en place d'actions propices à favoriser un climat scolaire bienveillant dans les écoles.

S'agissant de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle », l'épreuve a vocation à vérifier si le candidat est en capacité de cerner la spécificité de la période de l'adolescence, dans ses aspects singuliers, l'engagement scolaire de l'élève et la nécessité d'élaborer d'un projet d'orientation et de construction d'un parcours de formation qualifiant, débouchant sur une insertion professionnelle. Pour ce faire, la compréhension du candidat des attentes et des contraintes du monde économique et professionnel, sa connaissance des problématiques du monde du travail et du marché de l'emploi, des différentes filières et modalités de formation doit être recherchée. De même, sa sensibilité aux questions d'inégalités socio-économiques (lien entre origines sociales et destin scolaire), de bienveillance et de climat scolaire, son approche des questions d'accompagnement des parcours des adolescents et des jeunes adultes et de contribution à la réussite scolaire et universitaire sont sondées.

Le rôle de conseiller technique auprès du chef d'établissement constitue également une dimension à mettre en valeur.

Pour les deux spécialités ...

Les candidats capables de proposer des pistes d'adaptations pédagogiques aux gestes professionnels des enseignants ont retenu l'attention du jury et ce, d'autant plus, lorsqu'ils ont su mobiliser des références théoriques et des recherches scientifiques pouvant étayer leurs propos

L'usage des bilans psychologiques constitue un point d'appui important pour la pratique du PsyEN. La méconnaissance de leur fonctionnement et le manque de précision quant à l'interprétation de données chiffrées relevant d'une approche statistique et critériée, pénalisent certains candidats, parfois déroutés quand il s'agit d'expliquer simplement à quoi renvoie un écart-type ou un rang percentile.

La connaissance de la pluralité des batteries de tests psychométriques à disposition est impérative de même qu'une connaissance des épreuves projectives, qu'elles soient narratives (Children's Aperception Test, Thematic Aperception Test, Patte Noire...) ou graphiques (dessins de personnage, de la famille, D10 etc.). Le jury souligne que la lecture d'ouvrages théoriques sur l'analyse des tests, même en lien avec des études de cas, ne peut remplacer l'expérience de la conduite de ceux-ci (stages etc.).

Il est particulièrement utile pour se préparer à cette épreuve de s'entraîner à se projeter dans des situations professionnelles et pratiques sans rester dans une vision « idéalisée » de la fonction.

Annexe 1

Quelques exemples de questions posées et abordées lors de l'épreuve « analyse de problématique » - Concours PsyEN option EDO :

- En quoi le climat scolaire peut-il influencer les parcours des élèves ? Quelles actions le psychologue de l'Éducation nationale peut-il mettre en place et avec quels partenaires pour prévenir et remédier à un climat scolaire dégradé ?
- Dans votre dossier, vous abordez l'influence des stéréotypes de genre sur les choix d'orientation. Plus largement, quels leviers le psychologue de l'Éducation nationale peut-il activer pour lutter contre les déterminismes dans les choix d'orientation des élèves ?
- Comment le psychologue de l'Éducation nationale peut-il contribuer à la réussite des élèves à besoins éducatifs particuliers ? Quelles ressources mobiliser, au sein de quels dispositifs et à l'aide de quels partenaires ?
- Dans votre dossier, vous évoquez l'accompagnement des parcours d'orientation comme l'une des missions du PsyEN. Comment peut-il articuler son rôle avec celui d'autres personnels qui partagent cette mission ?
- Dans le cadre de la projection dans l'avenir et la construction des choix d'orientation, vous détaillez l'ambition scolaire et ses mécanismes. Quels sont les autres leviers d'action du psychologue de l'Éducation nationale permettant au collégien de construire son projet d'orientation ? avec quels partenaires ?
- En quoi les psychologues de l'Éducation nationale peuvent-ils favoriser la persévérance scolaire et agir pour lutter contre le décrochage scolaire ? Quelles actions de prévention peuvent-ils mener et avec quels partenaires ?

Quelques exemples de questions posées ou abordées lors de l'épreuve « analyse de problématique » - concours PsyEN option EDA

- Comment le psychologue EN peut-il contribuer à améliorer la relation école-famille à l'école primaire ? Vous vous appuyerez sur des exemples concrets en lien avec votre expérience
- Dans le cadre d'un questionnaire sur la poursuite de la scolarité d'un(e) élève, comment le PsyEN, à partir des éléments recueillis auprès de l'enfant, peut-il argumenter un autre choix que celui des parents et de l'enseignant(e) ?
- Comment et avec quels partenaires le psychologue de l'Education nationale peut-il contribuer à prévenir et à remédier à la difficulté scolaire ?
- Comment l'action du psychologue de l'Education nationale s'inscrit – elle dans une démarche de coéducation au sein de la communauté éducative ?
- Par quelles actions concrètes le PsyEN peut-il contribuer à améliorer le climat scolaire, propice au bien-être et à la réussite des élèves ?
- Quels leviers le PsyEN peut-il activer pour accompagner au mieux le parcours des élèves qui présentent un refus scolaire anxieux ?

Annexe 2

Etude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'Éducation nationale : Exemples de sujets, spécialité EDO

Exemple 1 : Situation de Kylyan

EXPOSE DE LA SITUATION

Kylyan, né le 21 août 2010, rencontre des difficultés croissantes de comportement depuis son entrée en 4^{ème} en septembre 2023. Il a été exclu de son collège en décembre. Réaffecté dans un nouveau collège, il en sera exclu en mai 2024. Malgré les aménagements proposés, Kylyan va connaître une troisième exclusion au mois de novembre 2024 suite à l'agression physique violente d'une élève. Le conseil de discipline conclut son rapport en ces termes : « *il convient d'envisager une déscolarisation avec un encadrement éducatif, social et médical renforcés ou un apprentissage* ».

Ce jeune est placé en famille d'accueil depuis l'âge de 7 ans et subirait des propos humiliants. Ses parents ont conservé l'autorité parentale. Il a la possibilité de les voir mais le lien avec son père est très conflictuel.

Scolairement, ses professeurs estiment qu'il a de bonnes aptitudes mais évoquent sa difficulté dans la gestion de ses émotions. Kylyan dit qu'il a du mal à rester assis et concentré.

Il pratique le football depuis 6 ans et se montre capable de respecter les adultes et les règles. Dans ce contexte, il est respectueux des autres et impliqué dans la vie du club.

Suite à cette nouvelle exclusion, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) souhaite qu'il bénéficie d'un rendez-vous au CIO.

QUESTIONS :

1. Quelle analyse pourriez-vous faire de cette situation ?
2. Quels sont les éléments complémentaires dont vous auriez besoin ?
3. Quel accompagnement le Psychologue de l'éducation nationale peut-il proposer à Kylyan et sa famille et avec quels partenaires ?

Exemple 2 : Situation d'Alix

EXPOSE DE LA SITUATION

Elève de 17 ans, Alix est en Terminale générale. Elle a eu d'excellents résultats en seconde ainsi qu'en première dans toutes les matières, en particulier dans les enseignements de spécialité mathématiques, physique-chimie et sciences de la vie et de la terre. Cette dernière spécialité a été abandonnée en classe de terminale. Les résultats d'Alix ont récemment chuté, ce qui suscite de vives inquiétudes chez ses parents.

Un rendez-vous a été pris à l'initiative d'Alix et de sa famille avec la psychologue de l'Education nationale en tout début d'année pour discuter de son orientation et de la procédure Parcoursup. Durant l'entretien, la famille semble paniquée, et Alix partage son angoisse face à la pression ressentie pour réussir. Alix explique souhaiter s'orienter vers des études de médecine.

Bien qu'Alix apprécie les matières scientifiques, elle exprime une certaine lassitude et doute de sa capacité à poursuivre dans cette voie exigeante. Alix raconte aimer apprendre beaucoup mais que la pression croissante et ses résultats en baisse lui font perdre confiance en elle.

En dehors de l'école, cette élève aime le volleyball et le pratique en club depuis ses 10 ans. Ses activités extrascolaires sont des échappatoires, mais Alix reconnaît qu'elles ne suffisent pas à compenser son mal-être et dit y aller moins ces dernières semaines.

Ses parents, très soucieux, semblent rappeler souvent à leur enfant le potentiel qu'elle a pour réussir. Cette pression, bien intentionnée, semble pourtant avoir un effet contraire et augmente son angoisse et son stress ce qui affecte ses performances scolaires.

Alix se retrouve aujourd'hui à un tournant délicat de son parcours, entre ses propres doutes, la construction de son identité, les attentes familiales, et le défi de faire un choix d'orientation.

QUESTIONS :

1. Quelle analyse faites-vous de la situation ?
2. Comment en tant que Psy EN envisagez-vous l'accompagnement de cette situation :
Avec l'élève, avec la famille et avec l'équipe éducative.
3. Quelles suggestions de démarches proposeriez-vous ?

Annexe 3

Etude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du Psychologue de l'Éducation nationale : Exemples de sujets, spécialité EDA

Exemple 1 : Situation de Tiago

EXPOSE DE LA SITUATION

Tiago est scolarisé en CM1 dans une école élémentaire REP+ (Réseau d'Education Prioritaire +). Il est né le 22/02/2015. C'est un élève qui a été signalé au Réseau d'Aide des Élèves en Difficulté (RASED) en CE2 en raison de difficultés de comportements (insultes, bagarres...).

L'année de CE2, la psychologue de l'Éducation nationale a rencontré Tiago avec l'accord des parents, suite au décès d'un cousin âgé de 8 ans. La PsyEN avait rencontré précédemment les parents concernant le petit frère de Tiago scolarisé en Petite Section de maternelle. Lors de cette première rencontre avec les parents, chacun d'eux avait évoqué leur propre enfance « difficile » au sein de leur famille respective.

Durant son année de CM1, et préalablement à la rencontre familiale, la PsyEN rencontre Tiago seul avec l'accord de ses parents. Il se livre : "mes parents, ils disent c'est pour ton bien, si on tape, c'est qu'on t'aime, si on ne t'aimait pas, on n'en aurait rien à faire".

Il évoque également de longues soirées consacrées aux jeux en ligne dans sa chambre, notamment, le soir et les week-ends.

Lors du rendez-vous parental, dans un premier temps sans Tiago, lorsque la PsyEN évoque les « punitions » les parents évoquent des « corrections » en ajoutant : "c'est vrai que cela peut arriver, mais on a dit à Tiago que les parents le faisaient pour notre bien, sans doute leur manière d'aimer et de faire attention à donner un cadre".

Ils ajoutent que Tiago ne reste pas à sa place d'enfant, s'immisce dans leurs conversations, donne son avis.

QUESTIONS

- 1- Quelle analyse pourriez-vous faire de cette situation en utilisant vos connaissances ?
- 2- Quelles actions pourraient proposer la PsyEN, auprès de l'élève et auprès des parents ?
- 3- Quelles peuvent être les ressources utiles tant au niveau de l'école, que sur le plan institutionnel ?

Exemple 2 : Situation de Steven

EXPOSE DE LA SITUATION

Steven est en classe de CP. C'est un élève qui a des compétences et qui a envie d'apprendre.

En Petite et Moyenne Section, c'était un élève qui présentait une certaine agitation mais aucune alerte n'avait été donnée à propos de son comportement.

En Grande Section, au retour des congés d'été, Steven a dit à l'école que son cousin adolescent l'avait agressé sexuellement. Les propos de Steven ont été suffisamment explicites pour susciter des inquiétudes au niveau de l'école. Un signalement a été réalisé.

En ce début de CP, Steven est devenu très difficile à gérer. En classe, il fait du bruit, circule et dérange les autres. Il sort régulièrement dans le couloir et tient des propos à connotation sexuelle.

Il est en grande souffrance et exprime sa colère vis-à-vis de sa maman. Il lui reproche de ne pas le croire quand il évoque ce qui lui est arrivé. Les parents sont séparés. La mère reconnaît ne pas accorder de crédit aux propos de son fils et dit que son neveu ne peut pas avoir ce genre de comportement. Le père croit ce que dit son fils.

L'école a fait un second signalement au regard du mal-être de Steven. Les parents seront prochainement entendus par un juge. L'enseignante et la directrice sont devenues les interlocutrices privilégiées de Steven, ce qui l'amène à en dire toujours davantage. Dans ce cadre, il a exprimé des idées suicidaires.

Le psychologue de l'Education nationale a apporté son soutien à l'école et a participé aux Réunions d'Équipes Éducatives (REE). Il n'a pas reçu les parents en entretien ni vu l'enfant individuellement.

QUESTIONS

- 1- Quels types d'intervention envisageriez-vous auprès de Steven et de sa famille ?
- 2- Face à une équipe enseignante qui réagit très fortement sur le plan émotionnel, quelle attitude adopteriez-vous ?
- 3- Vers quels partenaires pourriez-vous vous diriger ?
